

Contre les détracteurs de l'Institut canadien

Louis-Antoine Dessaulles

Volume 9, numéro 3, août 1973

Les démocrates canadiens 1845-1875

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/036549ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/036549ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dessaulles, L.-A. (1973). Contre les détracteurs de l'Institut canadien. *Études françaises*, 9(3), 197–204. <https://doi.org/10.7202/036549ar>

Contre les détracteurs de l'Institut canadien

Le tribunal auquel vous nous référez, *la conscience publique*, nous l'acceptons de grand cœur. Voilà précisément le tribunal que nous aurions choisi nous-mêmes si vous ne nous l'aviez pas proposé. La conscience publique, c'est l'opinion souveraine qui juge en dernier ressort toutes les autorités humaines. Nous sommes heureux de voir que vous rendez enfin hommage à cette conscience, ou cette opinion publique, car c'est une même chose sous deux mots différents que vous attaquez souvent avec tant de violence quand elle ne sanctionne pas tous vos arrêts. Pour nous, Messieurs, l'opinion publique est toujours la reine du monde, pour vous, vous ne l'acceptez que quand vous croyez en avoir fait votre servante.

L'opinion publique! Mais vous ne cessez de la vouer à l'exécration de tous les gens *bien pensants*! L'opinion publique! Mais c'est quelquefois la révolution, que vous abhorrez tant depuis que vous n'êtes plus ses instigateurs! Mais c'est le progrès, que vous niez en tout et partout, soit dans l'état social, soit dans l'état politique, soit dans le monde moral! Votre plus grand bonheur est de dire que le monde tombe en décadence, que le siècle est pervers, que les peuples marchent à reculons depuis que vous ne pouvez plus bâillonner l'esprit humain !

D'où vous vient donc soudainement cet amour, ce respect de la conscience publique? Ah! c'est que vous croyez avoir besoin d'elle pour une œuvre de proscription; car encore que vous ne puissiez plus brûler pour crime d'opinion, vous n'en êtes pas moins prêts à persécuter avec le même acharnement qu'autrefois ceux qui veulent penser sans vous. Seulement vous êtes descendus dans l'échelle de la puissance, et vous avez dû substituer la calomnie au bûcher. C'est moins cruel pour le corps de la victime, mais au point de vue moral ce n'est toujours qu'une lâcheté substituée à une barbarie.

Donc vous voulez rendre la conscience publique solidaire de votre intolérance. Si vous étiez un peu moins aveuglés par ce besoin de despotisme moral qui est au fond de toute votre tactique, vous comprendriez que vos déclarations relatives aux décisions de la conscience publique ne prouvent que l'activité de votre propagande pour la faire se prononcer dans un certain sens. Vous voudriez voir les membres de l'Institut au ban de la conscience publique et vous déclarez naïvement qu'ils y sont de fait. Eh bien, tenez! cette tactique manque d'adresse; elle manque surtout de franchise. Elle éclaire bien des gens sur vos vraies tendances. Car il n'y a jamais moyen de savoir ce que vous voulez véritablement. Quand vous voulez aller à droite, vous regardez toujours à gauche! Quand vous parlez devoir, morale, ceux qui vous connaissent savent qu'il s'agit de proscription; quand vous parlez de votre conscience on sait que c'est comme moyen préparatoire à une grosse calomnie; quand vous parlez liberté, on sait toujours qu'il s'agit d'en voler une à autrui!

En 1858, vous avez voulu introniser la censure! Quels cris parce que vous n'avez pas réussi!

Eh bien voyons, qu'avez-vous fait des pays où votre censure a pu avoir tout son développement? En 1847, l'Italie était (avec la Russie) le pays du continent de l'Europe où il y avait le moins de natifs sachant lire.

Quel était votre enseignement dans les collèges de la Lombardie. On montrait parfaitement l'histoire de la Chine, mais pas un mot de l'histoire de l'Italie. On expurgeait de l'histoire romaine tout ce qui ressemblait de près ou de loin à un mouvement populaire pour revendiquer des droits.

Que faisiez-vous en France? Le père Loriquet faisait de Napoléon I^{er}, un général de Sa Majesté Louis XVIII!

Que faisiez-vous à Rome? Dans la ville de Rome même vous aviez des écoles, mais le seul livre qu'on y lût était le catéchisme! Ce livre devait être le premier, j'en conviens volontiers, mais avouez qu'il ne devait pas être le seul!

Depuis l'avènement de Pie IX, il y a eu quelque progrès, mais il reste encore vrai que l'éducation primaire qui se donne à Rome est la plus bornée, dans ses moyens et ses détails, qui existe. Quant à la haute éducation, elle est très développée, mais aussi elle n'est l'apanage que d'un très petit nombre, comparativement.

Depuis quand l'Espagne apprend-elle à lire? Depuis que les institutions constitutionnelles, que vous avez dès l'abord déclarées révolutionnaires et impies, sont venues ressusciter ce grand cadavre fait par vous!

Que se passe-t-il dans le royaume de Naples? Avez-vous jamais lu le *catéchisme politique* (on lui donne ce nom parce qu'il a la forme du catéchisme religieux) que l'on y montre aux enfants! Si vous n'en avez pas entendu parler, je vous en communiquerai des passages, mais je n'ai pas assez d'espace aujourd'hui. Je dirai seulement que l'on y permet le parjure aux rois, et que l'on y prêche au peuple la soumission même au parjure!

Savez-vous ce que votre empereur chéri François-Joseph d'Autriche, père de l'empereur actuel disait aux professeurs de l'Université de Pavie? « Sachez, Messieurs, que je ne tiens pas à avoir chez moi des savants ni des lettrés, mais des sujets obéissants. »

Comme voilà bien la quintessence de vos principes! À qui s'adressait-il? Non à l'enseignement primaire, mais à l'enseignement *universitaire*! Croyez-vous que quand on

ne veut pas même de celui-ci on encourage beaucoup celui-là?

Voilà donc la base, le point de départ. Plus le peuple est instruit, moins il est maniable. Vous ne pouvez l'empêcher de s'instruire ici, mais partout où vous l'avez pu vous l'avez fait!

Cette idée se retrouve partout dans votre système. Pour l'ignorant vous déclarez que l'éducation primaire est un danger; pour l'homme instruit, que les *neuf dixièmes* des livres qui sont le résumé de l'intelligence humaine sont dangereux.

À qui appartient la censure? À vous seuls! Il n'y a pas d'homme, avec vous, si instruit qu'il soit, qui puisse lire sans permission Bayle ou Jansénius!

À Rome, on ne peut lire la plupart des livres français qu'en payant quelques sous à la sacrée pénitencerie ou à l'*Index*. Le *Télémaque* y est un livre hautement immoral.

Voilà ce que vous voulez faire ici. Seulement vous déguisez votre intention sous des phrases adroites. Vous criez moralité d'un côté, impiété et perversité de l'autre, pour empêcher le public de saisir le fond de la question! Vous ne dites, en un mot, suivant votre habitude, que de ces généralités qui n'ont rien de tangible; je vais, Messieurs, me permettre de vous ramener sur le terrain des faits.

Une institution quelconque se forme une bibliothèque. Cette bibliothèque doit-elle être, oui ou non, le résumé des connaissances humaines sur la religion, la philosophie, la science, la littérature, le droit social, politique et civil, l'histoire, les arts utiles, les beaux-arts, etc. Vous ne direz sans doute pas non! Ceux que vous appelez *auteurs approuvés* ont-ils traité toutes ces questions avec une supériorité suffisante pour qu'on puisse devenir un homme réellement instruit sans sortir de leur cercle? Je réponds NON puisqu'il n'y a pas une bibliothèque de séminaire qui ne contienne un nombre considérable de livres défendus dont pourtant *on ne saurait se passer*.

— On ne les donne pas aux élèves.

— On a raison en principe, comme ce sont presque tous des enfants; seulement on porte habituellement les conséquences de ce principe un peu trop loin, mais comme il s'agit d'enfants, je ne soulèverai pas de contestation là-dessus.

Mais ici, il ne s'agit pas d'enfants; il s'agit d'hommes faits, *propriétaires en commun* d'une bibliothèque. Cette bibliothèque, destinée à des hommes du monde, doit-elle être soumise aux mêmes restrictions qu'une bibliothèque de collège vis-à-vis des élèves? Non sans doute, il faut plus de latitude. Or, voici le point difficile. Où s'arrêtera-t-on? Quelle ligne de démarcation nous donne-t-on? Les livres condamnés à Rome? Nous voilà alors revenus au collège! Or des hommes faits, dont un grand nombre veulent s'instruire un peu à fond, doivent de toute nécessité, sortir de là!

On ne me contestera pas qu'il n'existe pas au monde un seul prêtre vraiment instruit qui n'ait pas lu un nombre considérable de livres mis à l'*Index*. Ceux qui ne sont pas instruits sont le plus souvent ceux qui ne sont pas sortis du cercle permis.

Si l'on s'en tient à l'*Index* comme porte infranchissable, on perd :

- 1) Les trois quarts des livres écrits sur la religion;
- 2) Les neuf dixièmes de ceux écrits sur la philosophie : il n'est presque pas un philosophe de l'époque que l'on puisse lire;
- 3) Un grand nombre de livres écrits sur le droit social;
- 4) Un nombre énorme d'ouvrages scientifiques, surtout ceux relatifs à la géologie;
- 5) Les neuf dixièmes des meilleurs ouvrages écrits sur la littérature. Il y a sans doute du mauvais, là-dedans, mais il y a aussi beaucoup de bon dont il faut s'abstenir;
- 6) Il n'y a que peu de chose de retranché sur le droit; pourtant quelques-uns des meilleurs auteurs le sont;
- 7) Il faut retrancher plus des trois quarts des historiens. M. de Chateaubriand lui-même est à l'*Index* pour ses

admirables « études historiques ». Sur les arts utiles, il y a carte blanche;

8) Mais sur les beaux-arts, il y a encore des retranchements à faire.

Enfin il n'est pas une encyclopédie que l'on puisse loger sur les rayons d'une bibliothèque si la règle de l'*Index* est adoptée. On n'y verra non plus aucun des *économistes politiques*. Il devient donc évident qu'une association d'hommes amis de l'étude doit de toute nécessité sortir de ce cercle. Une fois sorti, qui sera le juge? Ce ne peut plus être le clergé qui, lui-même ne peut franchir le cercle tracé par l'*Index*, sans permission spéciale; il faut donc que ce soit l'association elle-même.

Mais cette association a-t-elle des devoirs?

Oui sans doute. Et je n'hésite pas à dire qu'elle doit exercer un certain discernement dans la circulation de ses livres. Il y en a qui ne doivent pas être mis dans les mains des jeunes personnes, d'autres dont la lecture peut être prématurée pour les très jeunes gens.

Si la bibliothèque contient des livres obscènes, elle doit en être expurgée; ou au moins si on ne les détruit pas, personne n'y doit avoir accès. D'un autre côté il faut s'entendre sur les livres obscènes. Pour beaucoup de personnes, un tableau représentant des nudités est une obscénité. Pourtant on ne brûlera ni les galeries de peinture et de sculpture de Paris, de Florence ET DE ROME SURTOUT. Même sur ce sujet il y a donc une appréciation à faire. Qui encore sera juge? L'association, nécessairement, car elle ne peut se soumettre à ce qu'on lui retranche par excès de prudence ou par habitude d'obéissance chez les autres, des livres précieux et utiles, surtout sur l'antiquité et les beaux-arts, sous prétexte de gravures indécentes. Ce mot est de mise au collège, mais pas dans une bibliothèque appartenant à des hommes faits.

Si on nous parle de *la Pucelle*, de *Faust* ou de *Casanova*, nous admettons sans la moindre hésitation que ces ouvrages ne doivent pas être admis; mais supposez que l'on veuille avoir de la théologie, l'embarras devient

considérable, et il n'est pourtant pas de bibliothèque un peu bien organisée qui n'en possède, et d'un autre côté ceux qui ont lu *Suarez* et *Sanchez* savent ce que c'est.

Vous voyez, Messieurs, par ce qui précède, que quand on se tient dans de longues phrases et de ronflantes généralités, il est facile de blâmer en se donnant une apparence de raison, mais que si on descend dans le domaine des faits, si on examine le côté réellement pratique des questions, tous vos pompeux lieux communs se trouvent considérablement hors de propos.

L'Institut canadien est-il composé de gens sans principe et sans aveu?

Avec toute votre bonne volonté de le laisser croire, vous n'osez ni le penser ni l'affirmer. Vous y comptez *des amis*, dites-vous! Apparemment ce sont des hommes d'une certaine position morale! Prenez les membres de l'Institut canadien-français, trouveriez-vous une grande différence dans la conduite des uns et des autres en tant que citoyens?

Les notions de morale des uns ne sont-elles pas les mêmes que les notions de morale des autres? La conduite de ceux-là dans les relations ordinaires de la vie est-elle plus répréhensible que celle de ceux-ci?

Les membres de l'Institut sont donc des hommes honorables, que *vous traitez comme tels*, et que tout le monde traite comme tels. Ils peuvent donc voir à ce que leur bibliothèque ne contienne pas de livres réellement immoraux, et de fait elle n'en contient pas. Elle en contient sans doute qui sont à l'*Index*, mais il n'y a pas que les livres immoraux qui soient à l'*Index*, car tous les grands philosophes, beaucoup de grands historiens, beaucoup de publicistes, PRESQUE TOUS LES ÉCONOMISTES, presque toute la littérature contemporaine, nombre d'ouvrages sur la géologie sont à l'*Index*. Il n'y a pas d'ailleurs que la bibliothèque de l'Institut qui contienne de ces livres, et je ne fais pas l'ombre d'un doute que si je visitais la bibliothèque de l'Institut canadien-français, j'y découvrirais des livres condamnés à Rome et dont on ne peut

pourtant pas se passer. Si on a Lamartine et Hugo, ils sont tous les deux à l'*Index*; si on a Cousin ou Jouffroy, ils sont tous deux à l'*Index*; si on a Chateaubriand ou Goethe, ils sont tous deux à l'*Index*; si on a l'histoire ecclésiastique de l'abbé Racine, un des hommes les plus profondément religieux qui aient existé, il est lui aussi à l'*Index*.

Il n'est donc pas possible de former une bibliothèque publique *tant soit peu complète*, si on veut en éliminer les livres condamnés à Rome.

Faut-il donc renoncer à s'instruire? Non, certes! Qu'est-ce donc qu'on fera? Le voici: on formera une bibliothèque de livres utiles, où l'on n'admettra pas de livres *réellement immoraux*, et les catholiques iront demander à leurs pasteurs s'ils doivent lire tel ou tel ouvrage. Voilà une surveillance parfaitement légitime que le clergé peut exercer et dont personne ne songera jamais à contester l'à-propos. Ce que nous vous contesterons, Messieurs, c'est le droit d'empêcher tel ou tel livre de théologie, d'économie politique, de médecine, de géologie, de littérature ou d'histoire d'entrer dans une bibliothèque où son absence causerait décidément une lacune.

— Mais tout le monde ne vient pas nous consulter.

— Si on n'y va pas, Messieurs, c'est peut-être parce que les paroles suivantes de M^{sr} Maret, évêque de Sura, doyen de la Faculté de théologie de Paris, vous sont trop applicables.

« Ce sont souvent, disait dernièrement ce savant évêque, nos propres exagérations, nos sévérités, nos amertumes, qui éloignent de nous beaucoup de gens dont les intentions sont bonnes. »

Voilà de belles et bonnes paroles, Messieurs, sur lesquelles je me permets d'appeler toute votre attention. Un peu méditées par vous, elles auront peut-être l'effet de rendre votre style un peu plus chrétien et surtout de vous rendre un peu moins persécuteurs, si vous êtes faits pour les comprendre.

LOUIS-ANTOINE DESSAULES

(*Le Pays*, 11 mars 1862.)